

NOTE COMPLÉMENTAIRE AU CAS PAR CAS

CREATION D'UNE TYROLIENNE

La présente note répond à la demande de la DREAL datant du 24/11/2021, dans le cadre de l'instruction de la demande d'examen au cas par cas pour la création d'une tyrolienne sur le domaine skiable des Carroz, à Arâches-la-Frasse.

1) Fréquentation attendue à terme sur la tyrolienne

À terme, il est estimé que la fréquentation de la tyrolienne sera :

- Pour la période hivernale (15/12 au 15/04) : de 6000 à 7000 passages ;
- Pour la période estivale (juillet – aout) : de 10 000 passages.

Ces valeurs tiennent compte d'une tyrolienne à double départ (2 câbles parallèles). Elles ont été estimées sur base des données de passages sur des tyroliennes existantes, et notamment au travers des hypothèses suivantes :

- Les amplitudes horaires de fonctionnement en hiver seront plus courtes qu'en été ;
- La météo en hiver est moins favorable qu'en été ;
- La pratique du ski durant la période hivernale fait que la tyrolienne n'est qu'une activité complémentaire.

Un débit plus faible est donc attendu en période hivernale, par rapport à la saison estivale.